

LES INSURRECTIONS DES CANUTS

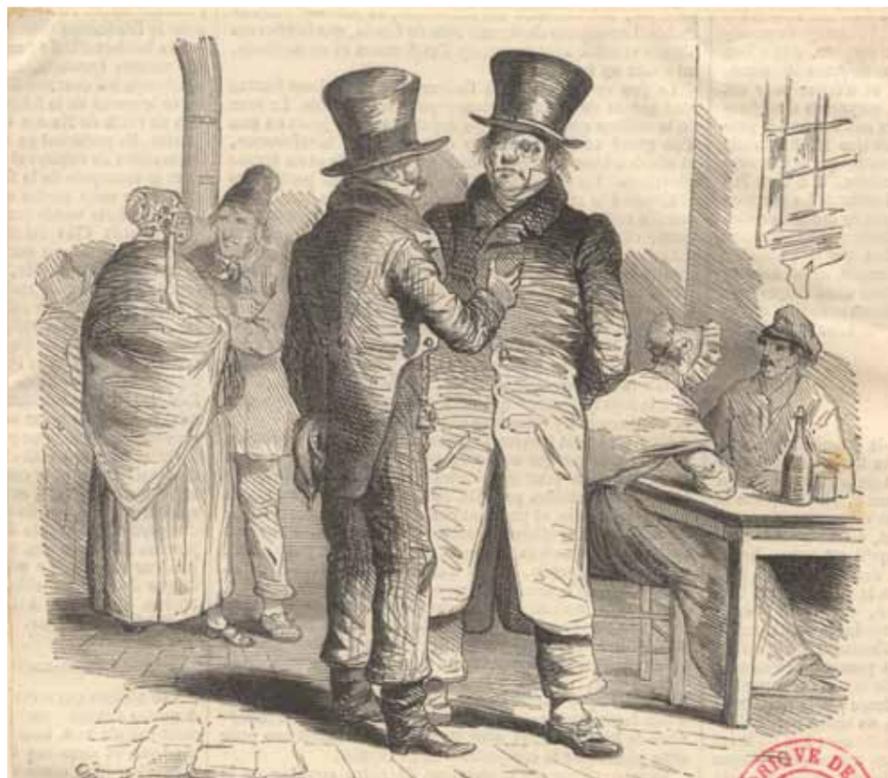
THÉMATIQUE

SALLE 21 : LABORATOIRE SOCIAL - 19^E S.

1831 : la révolte des canuts

“Vivre en travaillant ou mourir en combattant”

En 1831, la conjoncture économique est morose et les commandes de soierie diminuent : les salaires des ouvriers chutent. Les canuts* regrettent le temps où, sous l'Empire (1804-1814), leurs salaires étaient garantis par des “tarifs”, prix de façon minimum règlementaires. Le 18 octobre, ils obtiennent du préfet du Rhône Bouvier-Dumolart l'introduction d'un tarif auprès des fabricants* (**Inv. 53.582.1 Exécution des tarifs**). Mais ces derniers y voient une entrave à la liberté économique et 104 d'entre eux refusent d'appliquer le tarif établi.



Ouvriers en soierie de la ville de Lyon, gravure, Bernard-Charles Chapory, vers 1840, Inv. 1350.3

Le 21 novembre, plusieurs centaines de canuts se soulèvent à la commune de la Croix-Rousse (**Inv. 53.199 et Inv. N 3497.4 Événements de Lyon**). Ils marchent sur Lyon, où ils pillent des armureries et attaquent des gardes de l'armée. Après une rude bataille (600 victimes dans les deux camps), dans la nuit du 22 au 23 novembre, les émeutiers prennent la ville (**Inv. 55.140 Bataille de la place des Bernardines**) : le maire Victor Prunelle s'enfuit. À Paris, la nouvelle provoque la stupeur. Le 3 décembre, le duc d'Orléans, fils du roi Louis-Philippe, et le maréchal Soult entrent dans Lyon, annulent le tarif, destituent le préfet, arrêtent 90 ouvriers (finalement acquittés) et installent une importante garnison dans la ville. Côté ouvriers, la révolte se solde par un échec.

1834 : la deuxième insurrection des canuts

“Association, résistance, courage”

Le nouveau préfet Adrien de Gasparin déclare le tarif illégal mais prend néanmoins des mesures sociales favorables : un cours fixe qui régit les prix entre tisseurs et fabricants et une caisse de prêt pour les maîtres tisseurs mariés. Malgré tout, les problèmes sociaux de la Fabrique* restent latents.

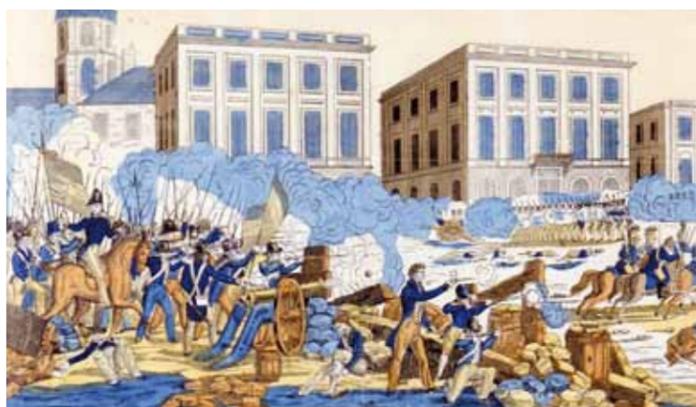
En 1833, l'industrie de la soie est redevenue florissante. Le patronat estime que les salaires des ouvriers se sont envolés et entend les baisser. En février 1834, les canuts lancent une grève générale : plusieurs dirigeants d'associations mutuelles ouvrières (**Inv. 2570.162 et 2667.8 Médailles de la Société de Secours Mutuels des ouvriers de la soie**) sont arrêtés. L'événement effraie les autorités : le 9 avril 1834 est votée à Paris une loi contre les associations.

La révolte éclate alors chez les canuts. Dans les quartiers de la Croix-Rousse, de la rive droite de la Saône et du centre sud de la Presqu'île, 6 000 ouvriers de la soie se soulèvent (**Inv. N 3004 Événements du 9 au 14 avril 1834**). L'armée, dirigée par le ministre de l'intérieur Adolphe Thiers, fait mine d'abandonner la ville aux insurgés mais passe à l'offensive du 11 au 15 avril : la répression est qualifiée de “sanglante semaine” et fait plus de 600 victimes (**Inv. 54.458 Horrible massacre à Lyon**).

En avril 1835, à Paris, 163 insurgés faits prisonniers sont jugés au cours d'un procès qualifié de “monstre” : ils sont condamnés à la déportation ou à de lourdes peines de prison. Selon Y. Lequin, un amalgame, dans les consciences, entre canuts et républicains daterait de ce procès, dû à l'époque politiquement trouble des débuts de la monarchie de Juillet (1830-1848).



Cour des Voraces, traboule des pentes de la Croix-Rousse célèbre pour son escalier monumental à volées libres, construite en 1840 dans le style canut, refuge des canuts lors de leurs révoltes et siège de combats en 1849, photographie, 20^e s.



Événements de Lyon (9, 10, 11, 12, 13 avril 1834), gravure, Dembour et Gangel, 1834, Inv. 54.457

